



Photo : Mark Timm

Dans le village d'Umabang, une femme vanne son grain. Les terres sont menacées par des investisseurs.

LA PATRIE DE QUI ?

Les tribus des Philippines tentent d'établir leurs droits fonciers grâce à des baux emphytéotiques. Une recherche juridique leur permettra peut-être d'avancer leur cause et de réussir à obtenir la propriété absolue de leurs terres garantie par des titres collectifs.

MARK TIMM

Dans bien des coins du monde, les tribus installées dans les montagnes sont en état de siège. Les entreprises d'exploitation forestière déciment les forêts qui fournissent à ces tribus aliments, combustible et abri. Les sociétés minières veulent exploiter le sous-sol des champs à flanc de côtes qu'elles cultivent de façon saisonnière. Dans certains cas, les villages de montagne sont inondés par les barrages qui produisent l'électricité pour les lointaines villes. Même les paysans des vallées, chassés par les entreprises agro-industrielles, assiègent leurs terres.

Pour bien des cultures tribales, y compris aux Philippines, la notion de propriété foncière n'existe pratiquement pas. Les tribus estiment qu'on ne peut posséder quelque chose qu'on n'a pas fait. Les terres sont vues comme un bien collectif, propriété du groupe qui les occupe ou les exploite. Les tribus se trouvent donc en position de faiblesse quand vient le temps de se plaindre de la présence d'intrus qui ont reçu un droit d'exploitation forestière ou un droit de faire paître des animaux. Malgré leur présence depuis des temps immémoriaux sur ces terres ancestrales, les tribus n'ont aucune preuve de propriété. Aux Philippines, toutes les terres des collines (inclinées à plus de 18 degrés) ont été déclarées terres publiques.

La plupart des quelque 118 collectivités tribales des Philippines y logent et ont subi au moins une de ces intrusions.

Plusieurs formules innovatrices de défense des droits fonciers sont à l'essai aux Philippines. L'Association pour le développement interculturel des Philippines (PAFID) constitue un forum d'échange et presque un refuge pour les tribus des Philippines. Créée à la fin des années 60, la PAFID aide une quarantaine de tribus à entreprendre des recherches juridiques et à faire des pressions politiques pour obtenir des baux forestiers collectifs autorisés par un programme du Ministère des ressources naturelles.

Les baux renouvelables ont une durée de 25 ans et accordent à la collectivité de grands pouvoirs sur l'utilisation des ressources du territoire. Un conseil d'administration est chargé de prendre des décisions au sujet par exemple de la gestion des eaux ou de la protection des forêts.

L'exercice de ces pouvoirs est perceptible en comparant la collectivité des Mangyans d'Umabang et celle des Ikalahanos d'Imugan.

Umabang est un petit village niché dans les montagnes méridionales de l'île de Mindoro, à trois heures de marche de la route la plus proche. Les quelque 2 000 Mangyans qui y vivent tentent d'obtenir un bail forestier collectif portant sur un territoire de 4 000 hectares.

Les Mangyans d'Umabang sont pauvres. Beaucoup d'entre eux souffrent de maladies et de malnutrition. Ils risquent maintenant de voir une mine de charbon s'installer sur leurs terres.

À plus de 400 kilomètres au nord, dans la partie septentrionale de l'île de Luzon, les Ika-

lahanos ont déjà connu les mêmes difficultés. Le gouvernement voulait les chasser des terres publiques tandis que les amis de l'ancien président Ferdinand Marcos se voyaient accorder des titres de propriété sur 6 000 hectares de terre situés sur une montagne voisine.

En 1974, après plusieurs batailles devant les tribunaux et deux changements d'administration, les Ikalahanos ont finalement obtenu un bail forestier collectif pour 144 730 hectares. Aujourd'hui, la plupart des foyers sont desservis par une canalisation d'eau alimentée par un plan d'eau situé à proximité. Une académie a été instituée : les jeunes peuvent s'y préparer aux études universitaires. Il y a maintenant des plantations de café expérimentales et des vergers. Les Ikalahanos fabriquent des confitures et des gelées dans une usine locale et vendent leur produit à Manille.

Bien des gens considèrent ces baux comme une solution provisoire. Les tribus elles-mêmes se plaignent que le régime ne leur assure pas un accès permanent. Dans le cas des Ikalahanos, par exemple, le bail devra être renégocié avant 1999 et aucun bail ne peut être renouvelé plus d'une fois. Il y a là de quoi décourager une collectivité d'investir des efforts à long terme pour assurer son propre développement.

Pour tenter de régler ce problème, la PAFID effectue des recherches sur les aspects juridiques et sociaux de l'établissement de titres de propriété collective plutôt que de baux. C'est le CRDI qui finance ces travaux.

Selon M. Delbert Rice, directeur général de la PAFID et pasteur américain de l'Église méthodiste à Imugan, trois millions de membres de tribus et 15 millions d'hectares pourraient être touchés par de tels titres.

Cette forme de propriété collective n'a jamais été mise à l'essai aux Philippines, mais elle a donné des résultats satisfaisants en Afrique et en Micronésie. Les chercheurs sont à la recherche de jugements ou d'articles de loi susceptibles de défendre le principe des titres de propriété collective devant les tribunaux.

Un facteur qui pourrait influencer le résultat de ces démarches est peut-être l'acceptabilité du principe par les tribus elles-mêmes. Traditionnellement, un village tribal n'était souvent rien de plus que quelques huttes et des champs dispersés sur plusieurs hectares. Confier à un conseil d'administration le pouvoir de décision final sur l'utilisation du sol pourrait bien être une lutte plus difficile et plus longue à gagner qu'un procès devant les tribunaux.

Les Mangyans n'ont été convaincus de la valeur d'un bail forestier collectif que lorsqu'ils ont appris qu'ils pourraient prendre seuls des décisions sans être obligés d'aller demander la permission aux fonctionnaires établis dans la capitale du district.

Selon M. Rice, anthropologue, le régime est ordinairement accepté parce que les anciens des tribus deviennent habituellement membres du conseil d'administration chargé du bail ou des titres de propriété. «Le collectivisme n'est pas si important que cela dans la collectivité, affirme-t-il. Ce qui importe, c'est que les décideurs fassent partie de la collectivité. Quand ils se réunissent pour prendre une décision commune, tous la respectent.»

Mark Timm est un journaliste canadien qui travaille en Asie du Sud-Est. Il rédige des articles pour plusieurs publications nord-américaines, britanniques et asiatiques.